



Édito

Oui au «Zéro artificialisation nette» pour préserver la biodiversité

En 2019, l'artificialisation des terres est désignée facteur déterminant de l'érosion par la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services des écosystèmes (acronyme IPBES). En 2020, la convention citoyenne préconise le zéro artificialisation nette (ZAN) des sols. Si l'attention portée à ce phénomène est récente, l'impact néfaste sur la biodiversité est bien connu. Ainsi, pour 1 m² de plancher construit, 4 à 5 m² de sols sont consommés. L'étalement urbain contribue pour 60% à l'artificialisation des terres, les infrastructures telles que les routes, pour environ 20%. Le territoire national est artificialisé à hauteur de 6%. Suivant les bases de données 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels ou agricoles disparaissent tous les ans. En Ardèche, la Préfecture, estime que chaque nouvel habitant consomme 1 100 m² de nouveaux terrains. Au total 180 à 200 ha/an de surfaces agricoles ou naturelles sont irréversiblement perdues et facteur aggravant, elles sont majoritairement situées en plaine. L'urbanisation détruit la flore et fractionne les habitats de la faune et dégrade les fonctionnalités des corridors écologiques. Si la déprise agricole a rendu beaucoup de terres zones naturelles, le phénomène est réversible, contrairement à l'artificialisation. Réservoir de biodiversité, les sols naturels sont aussi un bien public stratégique pour l'alimentation et le climat de demain. Le projet de loi Convention Climat prévoit de diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030. Cet objectif louable serait associé à une évaluation annuelle au niveau des communes. Nous disons chiche à cette perspective, et veillerons à son respect sur les communes de l'écocomplexe du Bois de Païolive-Les Gras.

Ginés Martinez

Actualités

DES NOUVELLES DU RESEAU NATURA 2000

L'écocomplexe de Païolive et des Gras est concerné par plusieurs sites Natura 2000, depuis déjà 20 ans. La feuille intercalaire de cette Lettre en présente trois. Cette démarche n'a sans doute pas donné de résultats spectaculaires et ne confère pas un statut de protection. Elle peut cependant être utilisée comme un levier pour des actions ciblées et il est permis d'espérer que la déclinaison territoriale de la nouvelle Stratégie Nationale des Aires Protégées puisse la renforcer pour faire passer des zones du statut de "protection faible" à celui de "protection forte". L'Association Païolive suit donc attentivement la démarche en participant aux divers comités de pilotage (CoPil). En voici quelques échos.

Les réunions des CoPil des sites Natura 2000 qui se sont tenues en 2020 avaient à leur ordre du jour le renouvellement pour trois ans de la convention cadre entre l'État et les collectivités pour l'animation du site et l'élection du président du Comité de Pilotage.

Le 19 octobre dernier, le CoPil du site « Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac » s'est réuni à Berrias. La Communauté de Communes "Pays des Vans en Cévennes" a été reconduite comme structure animatrice et Gérard Gsegner a été élu président du CoPil. Le second thème abordé a concerné les mesures agro-pastorales et les actions de gestion estivale. Un point est fait sur l'étude nautique en cours : elle concerne la pollution par les copeaux de plastiques issus du frottement des canoës sur les galets des rivières. De plus, le fonctionnement du débarcadère de Mazet doit être revu pour en améliorer sa sécurité. Les derniers points abordés ont présenté le suivi des espèces, dont les chauves-souris avec

une brève présentation du stage effectué par Clara Prothet au sein de l'association Païolive. À cette même date et dans les mêmes locaux, le CoPil du site « Marais des Agusas, Montagne de la Serre et de l'Uzège » s'est également réuni. La CdC « Pays des Vans en Cévennes » a été reconduite comme structure animatrice et Lionel Robert (adjoint à la commune de Saint André de Cruziers) a été élu président du CoPil. Un bref débat sur la validation du nouveau périmètre de ce site s'est engagé. En effet, la commune de Bessas a demandé le retrait du périmètre de l'ensemble de ses terres agricoles et a fait part du manque d'information concernant les enjeux liés à la désignation d'un site Natura 2000. La Direction Départementale des Territoires (DDT) a expliqué le motif du refus énoncé par les services de l'État et s'est étonné du grief concernant le manque d'information sur la démarche engagée depuis 2013 avec de nombreuses réunions. Concernant la protection des espèces, un point important a été acquis par l'extension du périmètre qui inclut maintenant une grotte de Grospierres dont les populations de chauves-souris sont suivies depuis de nombreuses années. Concernant le projet de carrière à proximité immédiate de ce site, la DDT explique qu'aucun dossier de demande d'autorisation n'a encore été déposé.

Le comité de pilotage du site « Moyenne Vallée de l'Ardèche », Pelouses du plateau des Gras s'est réuni en cercle restreint en 2020. Mais une réunion est prévue à Ruoms le 2 avril 2021.

Nous avons remarqué que malgré les contraintes actuelles, ces réunions ont rassemblé plus de participants motivés que les années passées, ce qui est un signe encourageant pour l'avenir de la démarche.

Notre invité

Originaire de Saint-Malo, Patrick Blandin a suivi une formation passant par l'Ecole Normale Supérieure (ENS) où il a préparé sa thèse de Doctorat d'Etat soutenue en 1981, sur l'écologie des araignées d'une savane en Côte d'Ivoire. L'ENS lui confie aussi la responsabilité d'une station de recherche dans le massif de Fontainebleau. Il y anime des études d'écologie forestière et des recherches interdisciplinaires sur les forêts périurbaines. En 1988, il est nommé professeur au Muséum national d'histoire naturelle, où il dirige jusqu'en 1998 le laboratoire d'écologie générale. Dès 1989, il est chargé d'animer la conception du thème « l'homme, facteur d'évolution » de la Grande Galerie de l'Évolution. En 1994, la direction de cette magnifique entité lui est confiée, jusqu'en 2002. En outre, de 2000 à 2002, il assure la direction du laboratoire d'entomologie. En 2003, il redevient « chercheur de base » et rejoint le Département Hommes-Natures-Sociétés pour travailler sur l'histoire de la conservation de la nature. Au cours de sa carrière, il a enseigné en zoologie, biologie et écologie, et il a été l'un des responsables d'une Chaire UNESCO intitulée « Développement et Aménagement Intégré des Territoires ».

Comment un chercheur riche d'une telle expérience a-t-il pu s'intéresser à une modeste association de l'Ardèche Méridionale ?

En fait, venu camper à Brahic en 1965, je suis tombé amoureux du pays des Vans, et ai acquis au hameau de La Coste une modeste maison à sauver. Par l'entremise d'un collègue, je suis devenu l'un des deux parrains, l'autre étant Nicolas Hulot, de l'Association Païolive, lors de sa fondation en 2003. Mon implication a été tardive, faute de disponibilité, mais j'étais impressionné par la qualité des recherches, des publications et des efforts de l'association pour sensibiliser le grand public à la nécessité de protéger le site de Païolive.

C'est aussi à vous que le site doit d'être appelé : écomplexe ?

En effet, j'ai inventé ce néologisme en 1984, à l'ENS, avec mon maître le Professeur Maxime Lamotte. Nous avons voulu désigner par ce terme un ensemble d'écosystèmes interdépendants, liés à un territoire particulier, et issus d'une commune histoire naturelle – géologique, biologique, écologique – et humaine. Le site de Païolive correspond parfaitement à cette définition, comme nous l'avons montré dans un article collectif publié en 2017 dans la revue *Ecologia Mediterranea*.

Vous pensez que le site de Païolive est vraiment menacé ?

Oui, cet espace est menacé par de multiples facteurs d'agression. La fréquentation touristique, quoique limitée par la difficile pénétration du bois de Païolive, est cause de dégradations diverses ; le piétinement perturbe les sols ; le long des cours d'eau, il menace la faune des insectes ripicoles, qui s'appauvrit, comme l'a constaté l'entomologiste Henri-Pierre Aberlenc ; l'escalade, le canyoning, la spéléologie, peuvent déranger des espèces, détériorer des biotopes fragiles ; des pollutions affectent des cours d'eau et se propagent dans les eaux souterraines ; et que dire des entrées de cavités encombrées d'ordures ! Problèmes d'urbanisation, soucis avec des carrières... Autour, la viticulture diffuse des produits qui se mêlent à un fond de pollution atmosphérique venue notamment de zones industrielles de la vallée du Rhône. L'abondance des insectes diminue, et donc aussi celle de leurs prédateurs, telles les chauve-souris ». Or, comme le montrent les travaux de l'association, le site héberge une flore et une faune exceptionnelles à bien des points de vue, ce qui nous a conduit à considérer Païolive et les Gras comme un « pic » de biodiversité important à l'échelle du pourtour méditerranéen.

Vous présentez-vous comme militant ?

Je suis membre de la Société Nationale de Protection de la Nature depuis plus de 50 ans, mais je ne me suis jamais engagé dans des actions locales. En revanche, je suis intervenu comme expert dans des situations délicates, à la demande de l'Office National des Forêts ou du ministère en charge de l'écologie. En 1992, j'ai été sollicité pour présider, au nom

du Muséum, à la création du Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), comité que j'ai présidé jusqu'en 1999. Mes diverses expériences m'ont amené à réfléchir aux raisons profondes qui nous poussent à désirer protéger la nature.

Vous passez alors de la biologie à la philosophie ?

Je n'aurais pas cette prétention ! Mais, en tant que biologiste, je sais que le monde vivant est en perpétuelle évolution : vouloir conserver une nature en réalité changeante, comment assumer ce paradoxe ? J'ai développé cette réflexion avec un groupe international constitué par l'UICN, réflexion qui a abouti en 2010 au lancement de « l'Initiative pour une Ethique de la Biosphère ». Affirmer des valeurs fondamentales, énoncer des principes d'action, inviter à œuvrer solidairement tous ceux qui désirent un monde vivant le plus diversifié possible avec lequel les humains puissent continuer de coévoluer : tels sont les objectifs. L'association Païolive s'est inspirée de cette démarche dans l'élaboration de sa charte éthique.

Il s'agit là d'un engagement à caractère universel. Comment conduit-il à un engagement local ?

L'action locale doit évidemment s'inscrire dans une vision globale : Nous vivons, un événement unique dans l'histoire de la planète. Des extinctions, certes, il y en eut déjà, mais celles qui surviennent, à une vitesse inégalée, l'humanité en porte l'entière responsabilité. Des espèces s'éteignent de plus en plus vite, et d'autres s'affaiblissent gravement. Cela concerne tant le règne végétal qu'animal, tout comme le monde microbien : la diversité du monde vivant s'amenuise partout, à Païolive aussi. La protection de la nature, ce n'est donc pas l'affaire des autres, ailleurs. Elle est nécessaire dans tous les territoires.

La gravité de la situation est admise mais pourquoi est-il si difficile de trouver des solutions ?

Dans notre culture occidentale, deux conceptions de la protection de la nature s'opposent. Pour certains, il s'agit de préserver les espaces naturels, comme source d'émotion esthétique, voire d'élévation spirituelle ; pour d'autres, il s'agit d'utiliser les ressources naturelles de façon avisée, afin de toujours en disposer, aujourd'hui et dans le futur. Ces raisons n'ont pas suffi à préserver la nature. Il faut donc changer de regard. Nous, les humains, nous partageons avec les autres vivants la même histoire évolutive et nous formons ensemble, solidairement, le tissu vivant de la planète, au fonctionnement et à la perpétuation duquel chaque être contribue. Alors, humblement, il faut imaginer d'autres façons d'interagir avec les autres espèces, d'autres façons d'habiter la Terre, pour que la vie y foisonne. Comment déclinier cela d'un territoire à l'autre ? Comment garantir des espaces de liberté pour les autres vivants, comment assurer la présence d'espèces sauvages depuis ces espaces jusque là où nous vivons quotidiennement ? En débattant, en recherchant des valeurs communes, en dessinant ensemble un futur désirable pour chaque territoire, Païolive, par exemple. ».

Entrevue réalisée par DANIEL MAYET

Patrick Blandin est l'auteur de nombreuses publications, dont le livre *Biodiversité, l'avenir du vivant*, paru en 2010 chez Albin Michel, honoré par quatre prix : le Grand Prix Léon de Rosen 2010 de l'Académie Française, le Prix 2010 de la Maison de l'environnement de l'Isère, le Prix « La science se livre » 2010 des Hauts-de-Seine et le Prix du Frêne 2011 de la ville de Vence. Cet ouvrage a été réédité en 2020.



LE CRIQUET ÉGYPTIEN *ANACRIDIDIUM AEGYPTIUM*

Phytophage, petites antennes, ovipositeur court chez les femelles, pas de doute il fait partie comme son nom l'indique des criquets dont il a les principales caractéristiques.

En France, cet insecte acridien a une aire de répartition essentiellement méditerranéenne. Il se rencontre dans des biotopes chauds voire secs comme la garrigue, mais aussi dans les cultures, les vergers... Il est assez répandu par endroits dans le Bas Vivarais.

Facile de détermination : d'abord par sa taille, c'est l'espèce de criquet la plus grande de France avec près de 70 mm de long chez les femelles. Les mâles étant plus petits d'un bon centimètre. Chez les orthoptères, il n'y a que la magicienne dentelée, une belle sauterelle aptère, qui lui est supérieure en taille dont on ne connaît étonnamment en France que des femelles (reproduction par parthénogenèse thélytoque). Bien adapté au vol, ce criquet possède des ailes et des élytres particulièrement longs dépassant largement de son abdomen.

En 2019-2020, une espèce migratrice voisine, le criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* (accidentelle en France) a provoqué des infestations d'une ampleur historique notamment en Afrique de l'est. Un seul des essaims couvrirait une surface de 2 400 km² (taille du Luxembourg) avec une population estimée à quelque 200 milliards de criquets.

Mais contrairement à ce dernier, le criquet égyptien n'a pas de phase grégaire et n'est pas migrateur. Considéré lui aussi comme un criquet ravageur, il ne provoque cependant aucun dégât important en France.

Autre particularité qu'ont ces deux espèces, leurs yeux sont rayés, traversés de plusieurs lignes verticales qui permettent de les reconnaître encore plus sûrement aussi bien à l'état larvaire qu'adulte.

Du point de vue phénologique : ce criquet est univoltin et comme tous les orthoptères son cycle biologique passe par trois états successifs : œuf,



larve et adulte ou imago. C'est donc un hétérométabole, car il ne possède pas de stade nymphal entre la larve et l'adulte par comparaison aux insectes à métamorphose complète que sont les mouches, abeilles ou encore papillons.

La ponte est déposée dans la terre dans 2 oothèques renfermant 20 à 50 œufs. Les « jeunes » le plus souvent de couleur vert vif ressemblent aux adultes par leur aspect et leur mode de vie. Pour devenir adulte, le criquet égyptien passe par 6 à 7 stades larvaires. Les premiers imagos gris beige apparaissent dès le mois d'août, mais leurs pontes n'ont lieu qu'au printemps suivant après une diapause hivernale. Cette espèce a donc son cycle décalé dans la saison par rapport aux autres espèces de criquets.

GUY DEFOSSE

LE RADON, UN GAZ PRÉSENT ET FACILE À ÉLIMINER

Le radon est un gaz bien présent dans notre région. S'il peut s'avérer dangereux en raison de sa radioactivité, des moyens simples permettent d'en réduire drastiquement les effets indésirables. Tour d'horizon d'un gaz intimement lié à la genèse géologique de nos reliefs.

Le radon en quelques lignes

C'est un gaz issu de la désintégration radioactive, via le radium, de l'uranium présent partout dans le monde dans les roches. Une fois produit il va remonter vers la surface dans les failles, parfois dans les veines hydrothermales. Étant le plus lourd des gaz, environ huit fois la densité de l'air, il va s'accumuler dans les sous-sols et les caves des bâtiments. Il est incolore et inodore. Reconnu comme « cancérigène certain » pour le poumon dans l'hexagone en 1987. L'OMS considère qu'il est la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et la deuxième cause de cancer du poumon après la fumée du tabac, son interaction avec cette dernière multiplie par trois le risque de cancer pulmonaire. À l'air libre, et sans source de renouvellement, la dangerosité du radon baisse car il se désintègre à son tour très rapidement (3 jours environ). Mais il devient dangereux dans les endroits confinés.

Une mesure de la radioactivité en becquerel (Bq) par l'ISRN

Le becquerel est l'unité mesurant le nombre de désintégrations par seconde d'une matière radioactive. Pour l'intérieur des habitations, l'OMS a divisé le seuil recommandé par 10, passant de 1000 à 100 Bq/m³. Dans certains habitats de France situés dans les zones les plus exposées (catégorie 3), il a été constaté que 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq par m³ et que plus de 10 % dépassent 300 Bq par m³. La France ne propose pas de valeur réglementaire, si ce n'est aux propriétaires de lieux ouverts au public qui sont tenus de mesurer les teneurs et de les réduire le plus possible.

Créé il y a bientôt 20 ans, l'ISRN est l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire. Il est sous les tutelles des ministres de l'écologie, de la recherche, de l'énergie, de la santé et de la défense. Son champ de compétence couvre les risques liés aux rayonnements ionisants utilisés

dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels.

Grâce à un outil développé par cet Institut, il est possible aux communes de connaître les risques potentiels qui dépendent de l'étanchéité de l'interface bâtiment-sol, tout comme du renouvellement de l'air intérieur et du chauffage du logement, fait savoir le site

www.cancer-environnement.fr. Les spécialistes recommandent d'étanchéifier les sols et les entrées possibles de ce gaz, de bien ventiler.

Païolive : Un résumé de la situation française

La cartographie du potentiel du radon des formations géologiques établie par l'ISRN conduit à classer les communes de France en 3 catégories.

Catégorie 1. Sur des formations géologiques présentent de teneurs faibles en uranium, le potentiel radon est minimes et les concentrations en radon sous les bâtiments y sont faibles. C'est notamment le cas des formations



calcaires. Dans l'écomplexe de Païolive et des Gras, Saint-André-de-Cruzières, les Assions, Berrias et Casteljau, Chambonas, sont classées dans cette catégorie.

Catégorie 2 .Le potentiel radon est moyen, le sous-sol a de faibles teneurs en uranium mais des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter la circulation du gaz. Dans notre environnement : Labeaume, Rosières ou encore Saint Sauveur de Cruzeires et Saint-Brès

Enfin la catégorie 3. Les teneurs des sous-sols peuvent contenir des taux d'uranium élevés. Notoirement présents dans les massifs granitiques et volcaniques comme le massif central avec des sous-sols granitiques mais également certains grès et schistes noirs, c'est le cas des Vans, Banne, Saint-Paul-le-Jeune et Courry. Sur le site suivant : <https://www.irsn.fr/> il est possible de connaître la catégorie théorique propre à son village

Le monde souterrain et la Cocalière

Un autre facteur vient compliquer cette description simplifiée. Le massif calcaire de Païolive et des Gras a une dimension souterraine qui peut concerner le gaz dans la mesure où celui-ci est capable de remonter par des failles mais aussi provenir de certains sédiments. Lourd, le radon aurait en effet tendance à rester dans les profondeurs en été et à remonter en hiver. La grotte de la Cocalière, qui reçoit du public, est concernée tout particulièrement. « Suite à une étude, nous avons fait réaliser un forage qui descend dans la galerie aménagée au niveau du camp spéléo » fait savoir Christophe Bouquet, co-gérant de la Cocalière. Associée à cette cheminée d'évacuation, une turbine de ventilation permet d'aérer et d'évacuer ce gaz. « Un système de mesure en continu et différents capteurs sont placés afin d'apprécier les prélèvements » affirme Christophe Bouquet qui analyse également et régulièrement la teneur en CO_2 . Ces deux gaz n'ont pas d'origine commune mais font l'objet de mesures coordonnées et sont de plus en plus utilisés en hydrogéologie pour déterminer la provenance de l'eau. « Des spécialistes recueillent les informations et corrélient ces dernières avec d'autres données comme la pression atmosphérique ». En effet, dans

les cavités, depuis plusieurs années, le gaz carbonique augmente au point d'empêcher les explorations spéléologiques. Cette question fera prochainement l'objet d'un article spécifique.

Mais d'où vient le radon alors que le site est en calcaire massif ? Christophe Bouquet, fils de géologue, tient à rappeler que la présence du radon à la Cocalière est due aux éruptions volcaniques de différents volcans du massif central, au tertiaire et au quaternaire. Des cristaux de zircon ont alors été rejetés dans l'atmosphère et piégés dans l'argile du monde souterrain. Le zircon contient de l'uranium et du thorium, radiocatifs, qui sont à l'origine du radon, inattendu dans ce massif calcaire. Chaque cristal de zircon a une signature radioactive qui permet d'identifier la date et le lieu de son émission.

Qu'en conclure pour le site de Païolive ?

Les catégories et les risques potentiels de nos communes ne présagent en rien de la concentration de radon dans nos habitations. Ils ont le mérite d'en informer le public et de lui proposer des dispositions simples pour le réduire. Comme nous avons pu le démontrer, notre région est loin d'être uniforme en la matière, même si elle est globalement plus à risque. Les facteurs pouvant avoir une incidence sur notre santé sont liés à une gestion saine de nos habitats et sont assez proches des recommandations liées à la lutte contre les facteurs endocriniens (étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol, taux de renouvellement de l'air intérieur ainsi que de celui des locaux de chauffage, plus à même à concentrer les radons). Il apparaît nécessaire d'évaluer l'exposition à laquelle nous sommes soumis. Pour ce faire, trois sociétés sont proposées par le site de l'IRSN, à savoir : Analyse-radon, Santé Radon et Radonova laboratories. Les dosimètres proposés permettront aux différents niveaux de pouvoir, tout comme aux particuliers, d'analyser la présence du gaz dans leurs locaux ou habitations.

SAMUEL LEMAIRE

VISION D'ARTISTE



Blaireau sur un vase d'Elsa Ray

LE SAVIEZ-VOUS ?

La tique à pattes rayées *Hyalomma marginatum* a été observée de façon occasionnelle en France continentale avant 2015 et plus régulièrement depuis. Une enquête menée en 2017 autour de 80 centres équestres a montré sa présence des Pyrénées-Orientales jusqu'au Var, en milieu méditerranéen, dans les zones boisées et arbustives. Elle est reconnaissable par ses pattes bicolores, sa taille de 5 mm, 1 cm pour les femelles gorgées de sang, sa carapace dorsale dure et par sa grande mobilité puisqu'elle se déplace jusqu'à sa proie au contraire des autres tiques autochtones qui attendent perchées dans la végétation. La ponte, l'incubation et la métamorphose en adulte ont lieu au sol, son cycle comporte 2 hôtes : petits mammifères et oiseaux pour les nymphes, puis gros mammifères domestiques ou non pour les adultes. Elle est connue pour transmettre des rickettsioses et la babésiose équine comme les autres tiques mais aussi le virus de la fièvre hémorragique Crimée-Congo qui a décimé l'armée américaine en Crimée dans les années 40. Un cas mortel en Espagne en 2017, mais le virus n'a pas encore été détecté en France. *Hyalomma marginatum* a été répandue dans tout le bassin méditerranéen par les transports de bétail et les oiseaux migrateurs. Observée deux fois entre Lablachère et Bourbouillet en 2020.

DIDIER MORIN

Depuis 2004, l'Association Païolive étudie, fait connaître et contribue à protéger l'écomplexe de Païolive et des Gras, qui s'étend sur 15 300 ha et 25 communes, depuis Saint-Brès (Gard) au sud jusqu'à la Ligne (en Ardèche) au nord.

Les trois axes de son action sont : Étudier, Faire connaître et Protéger.

S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général et une gestion désintéressée, elle s'appuie sur la liberté constitutionnelle d'œuvrer à la protection de l'environnement.

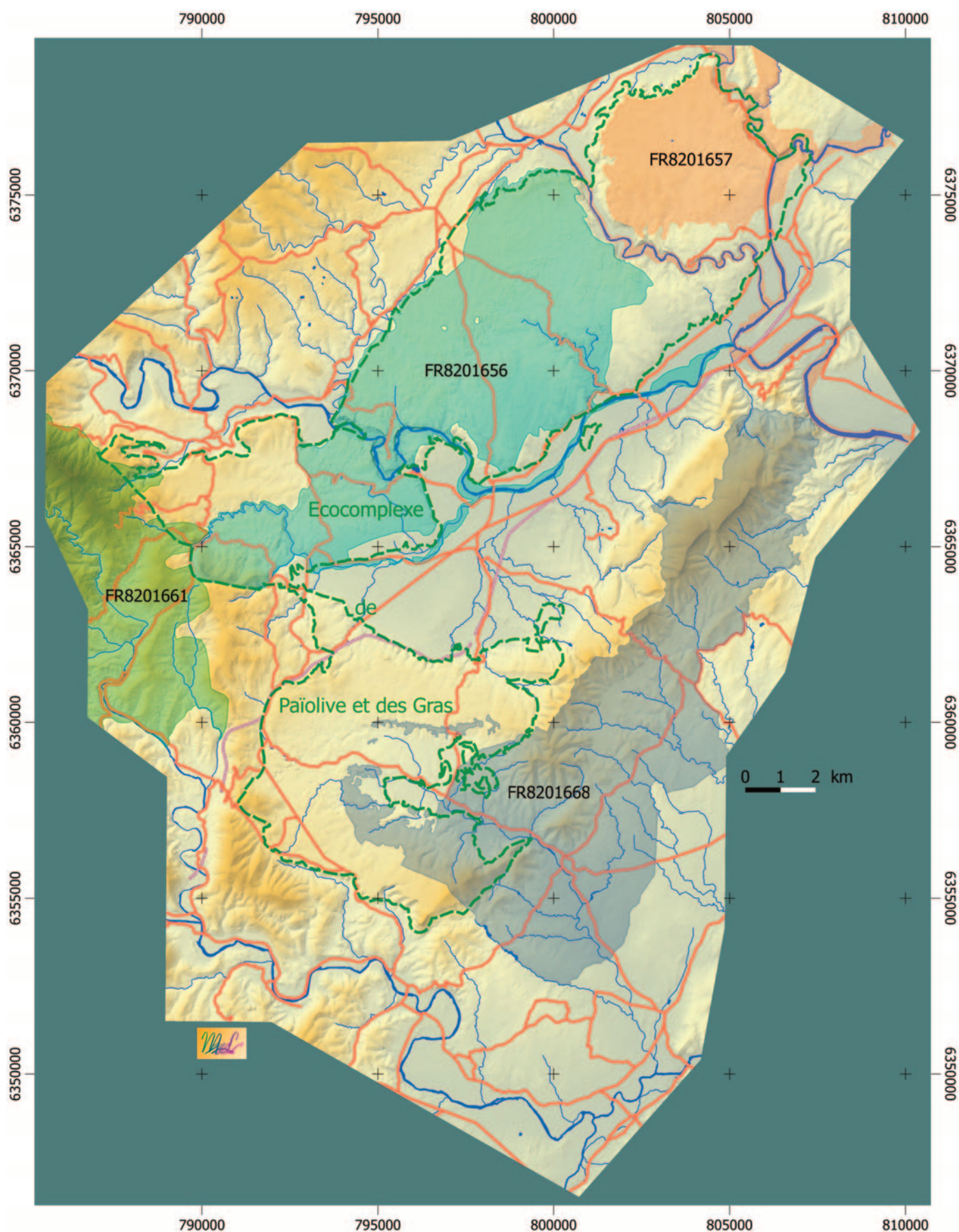
Association Païolive - Maison des Associations - 07120 Grospierrres

Tel. : 04 75 39 96 79 / 06 76 22 23 19

paolive@free.fr - www.bois-de-paolive.org

Le site web contient une riche documentation sur Païolive et les Gras ainsi que toutes les indications pour vous abonner à cette Lettre





Natura 2000, mode d'emploi

• Dès son déploiement au début des années 2000, le réseau des sites Natura 2000 devait constituer un maillage sur le territoire européen ayant pour but principal la préservation de la biodiversité. Deux directives européennes (la directive 2009/147/CE – appelée plus généralement directive Oiseaux et la directive 92/43/CEE – appelée plus généralement directive Habitats Faune Flore) ont servi de cadre à ce vaste projet. Les périmètres des sites ont été définis en s'appuyant exclusivement sur les inventaires des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire réalisés par les scientifiques. En France, les inventaires menés sous la tutelle des services de l'État et désignant des secteurs nommés ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) ont constitué le socle sur lequel le réseau des sites Natura 2000 a été déployé.

• Ainsi, le secteur de l'éco-complexe de Païolive et des Gras se superpose, plus ou moins partiellement, à quatre sites Natura 2000 dont les limites sont indiquées sur la carte ci-jointe.

Le site FR8201656 – Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac (B4)

Le site FR8201657 – Moyenne vallée de l'Ardèche, Pelouses du plateau des Gras (B5)

Le site FR8201661 – Landes et forêts du Bois des Bartres, que nous ne traiterons pas ici car il ne concerne l'éco-complexe que marginalement

Le site FR8201668 – Marais des Agusas, Montagne de la Serre et de l'Uzège (B24)

• En Ardèche, la démarche Natura 2000 a associé, dès la procédure de désignation des sites, les services du Département gérant les Espaces Naturels Sensibles (ENS) aux services de l'État. Cette collaboration étroite a été renforcée lorsque la présidence du comité de pilotage (CoPil N2000) et l'animation de chacun des sites a été transmise aux collectivités locales (Communes, Communauté de Communes, Syndicats mixtes, etc.). Les CoPil regroupent tous les acteurs impliqués dans la gestion du site : collectivités, propriétaires fonciers, associations, etc. Ils sont constitués par un arrêté préfectoral, selon l'article R-414-8 du Code de l'Environnement. Ainsi chaque site est doté d'un animateur chargé de coordonner les différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectif. Sur deux sites (B4 et B5) le Département gère un ENS. Cela permet à cette collectivité d'intervenir financièrement grâce au bon rendement de la taxe sur les ENS, avec un effet positif. Il demeure cependant une ambiguïté. En effet les ENS relèvent non du code de l'environnement mais du code de l'urbanisme et sont un outil foncier plus qu'un statut de protection. Les terrains acquis ou gérés doivent en effet être ouverts au public. Cette caractéristique appliquée à un site comme Païolive qui subit déjà une pression touristique démesurée empêche que des limites soient posées à son développe-

ment alors que le besoin s'en fait sentir. Par ailleurs les périmètres des sites N 2000 et des ENS ne coïncident pas et le niveau d'exigence de ces derniers en matière de protection est beaucoup plus faible que ce qui est, théoriquement, requis par Natura 2000 qui requiert le maintien en bon état ou la restauration des habitats identifiés. Par ailleurs la politique d'acquisition du Département dans sa zone de préemption ou au-delà peut créer des tensions sur le marché foncier. Enfin des aléas politiques peuvent un jour ou l'autre provoquer une réorientation de la politique locale alors que la démarche N 2000 est plus pérenne.

• Le document de référence pour chaque site est le Document d'Objectifs (DoCob) qui est établi pour une période définie et dont l'application doit être évaluée régulièrement (R-414-8-5 du code de l'environnement : *Le préfet ...évalue périodiquement l'état de conservation des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site. Les résultats de cette évaluation sont communiqués aux membres du comité de pilotage Natura 2000*). Si ces outils étaient mis en oeuvre, Natura 2000 représenterait un statut de conservation digne d'intérêt.

• Un autre outil important est l'évaluation des incidences qui oblige chaque porteur d'un projet susceptible d'affecter l'état de conservation des habitats du site à procéder à une étude approfondie des impacts potentiels de son projet, qu'il s'agisse d'un document d'urbanisme, d'un projet industriel, d'équipements touristiques ou de manifestations sportives. Même s'il est rare que les recommandations de cette évaluation soient réellement prises en compte, cette procédure permet de diminuer quelques pressions sur les milieux et de prévenir certaines atteintes graves. Un inconvénient apparaît sur les sites de grande superficie, comme les nôtres, puisque lors de l'évaluation la proportion de milieux impactés est rapportée à la surface de l'ensemble et apparaît donc faible quantitativement. Chaque projet est traité séparément, sans prise en compte des impacts cumulés.

Le mode d'application de la démarche N 2000 en France privilégie systématiquement la signature de contrats, par exemple pour favoriser des mesures pastorales ou agri-environnementales.

• En cas de non-respect par l'Etat français des dispositions prises pour le maintien en bon état ou la restauration des milieux, la Commission Européenne peut être saisie par une plainte émanant d'un collectif ou même d'un citoyen. Malheureusement celle-ci est submergée de plaintes contre l'Etat français de sorte que rares sont celles qui aboutissent.

• Tous les documents concernant ces sites sont disponibles sur le web : <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000>. Il est notamment possible de suivre l'évolution de la procédure, qui peut être longue avant que le périmètre du site ne soit validé au niveau européen puis repris par l'Etat français.

Le site FR8201656 – Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac (B4) est le plus ancien puisque son premier périmètre a été proposé en 1999. Il couvre 6217 ha. Le dernier arrêté de Zone Spéciale de Conservation date de 2014. C'est ce site qui concerne le plus largement notre éco-complexe. Son DoCob était rédigé pour la période 2001-2007. Il est donc périmé depuis cette dernière date et aucun autre document n'est venu le remplacer. D'ailleurs aucune des évaluations prévues par le droit (cf supra) ne semble avoir eu lieu. Pour ce site, cinq plaintes ont été déposées auprès de la Commission Européenne par notre association et la Frapna depuis 2008. La protection et l'étude des grottes à colonies de chauve-souris des gorges du Chassezac sont à mettre à son actif. Mais la démarche s'est révélée impuissante à freiner l'extension du tourisme de masse et notamment la multiplication extravagante des équipements d'escalade (plus de 800 !).

Le site FR8201657 – Moyenne vallée de l'Ardèche, Pelouses du plateau des Gras (B5), dans sa partie sud, concerne l'éco-complexe, sur la commune de Labeaume. Son étendue est de 5408 ha La structure animatrice est actuellement l'EPTB Ardèche Claire, situé à Vogüe. Son fonctionnement semble plus régulier mais, comme sur le site précédent, le tourisme de masse et les activités dites «de pleine nature» n'y sont pas régulés.

Le site FR8201668 – Marais des Agusas, Montagne de la Serre et de l'Uzège (B24) couvre 7039 ha. C'est le plus récent des trois et l'ensemble des démarches n'est pas encore achevé. Mais dès maintenant un projet risquant de l'affecter devra être soumis à évaluation des incidences. Comme pour le site B4, c'est la Communauté de Communes «Pays des Vans en Cévennes» qui est la structure animatrice.